

# Les **CAHIERS** de l' **OBSERVATOIRE JEUNESSE**



Enquête n°1/août 2011  
Cartographie des loisirs  
socio-éducatifs  
en Nouvelle-Calédonie

## **CARTOGRAPHIES des LOISIRS SOCIO-EDUCATIFS pour les JEUNES en NOUVELLE-CALEDONIE**

Comme il est souvent affirmé, nous précisons ici aux lecteurs les points sur lesquels leur attention doit se porter pour accueillir l'étude concernant la cartographie des loisirs pour les jeunes. Nous insistons souvent sur les conditions de réalisation de l'enquête qui sont à nos yeux un moyen de réfléchir sur l'enquête et son contenu, bien plus que de recevoir les informations comme naturelles et évidentes.

En ce sens, cette enquête invite le lecteur à porter son analyse selon trois niveaux :

- le premier renvoie aux valeurs des informations et interpelle notre méthodologie de recueil d'informations.
- le second renvoie notre attention à se pencher sur la capacité des enquêteurs à « respirer le terrain » tout en garantissant un point de vue neutre. Se pose ainsi la question de l'identité de l'enquêteur.
- le troisième précise la structuration institutionnelle des loisirs socio-éducatifs pour les jeunes.

Aussi notre première préoccupation insiste sur ce pour quoi ce sujet a rebondi dans nos interrogations. Il s'agit ici d'établir un état des lieux de la question

des loisirs socio-éducatifs au sein des communes et des associations. En bref, comment sont ainsi inscrits les loisirs socio-éducatifs au niveau institutionnel et associatif ?

### **1- La nature et la valeur des informations dépendent de la méthodologie d'enquête...**

La réalisation de la cartographie des loisirs socio éducatifs de la Nouvelle-Calédonie s'appuie principalement sur :

- **2 enquêtes quantitatives réalisées par téléphone et d'entretiens physiques directs auprès des communes (secrétaire général et/ou animateur communal et/ou élu municipal) et des associations appuyées d'un questionnaire établi.**
- 8 réunions de travail avec le chef de projet Mr MARTIN
- 3 comités de pilotage avec le gouvernement représenté par M. BRIAULT et son collaborateur M. RAFFARD-ARTIGUE

L'enquête auprès des communes s'appuie sur des informations recueillies auprès de 29 communes sur 33 :

- 88% des communes situées en province Nord
- 92% en province Sud

- 100% en province des Îles Loyautés

L'enquête auprès des associations s'appuie sur des informations recueillies auprès de 77 sur 106 associations de CVL financées par les provinces. Sur ces 77 associations :

- 31% situées en province Nord
- 50% en province Sud
- 18% en province des Îles Loyautés

## 2- ...ainsi que l'identité des enquêteurs.

**L'agent en charge de l'observatoire a été assisté d'un cabinet pour réaliser l'enquête. L'équipe se désigne comme telle :**

**Larry K.MARTIN –Conseiller jeunesse**  
Chef du projet observatoire jeunesse  
Direction jeunesse et sports Nouvelle-Calédonie

**Yann GOURIOU-Consultant depuis octobre 2009**

- diplômé d'un master 2 en droit public des affaires.
- **John CARCASSES-JACOBÉ-Consultant depuis mai 2010**
- diplômé de l'EGC.

**Karen MANDAOUE- Consultante depuis novembre 2010**

- titulaire d'un master 1 en « Economie Internationale et Globalisation ».

Aussi 5 sur 6 organismes de formation ont été interrogés.

Par ailleurs des contacts ont été pris avec les services provinciaux en charge des CVL

La nature et la valeur des informations dépendent non seulement du mode de recueil mais aussi de l'identité des enquêteurs.

**Alexandre KOWALKOWSKI- Associé Gérant depuis 2009**

Expertises : réorganisation des collectivités, évaluation des politiques publiques, systèmes de gouvernance, politiques publiques d'emploi et d'insertion, PNL.

Secteurs : Banque, télécoms, SSII, grande distribution, secteur public, transport.

L'enquête a permis de réunir un volume important d'informations qui ont été synthétisées de la sorte.

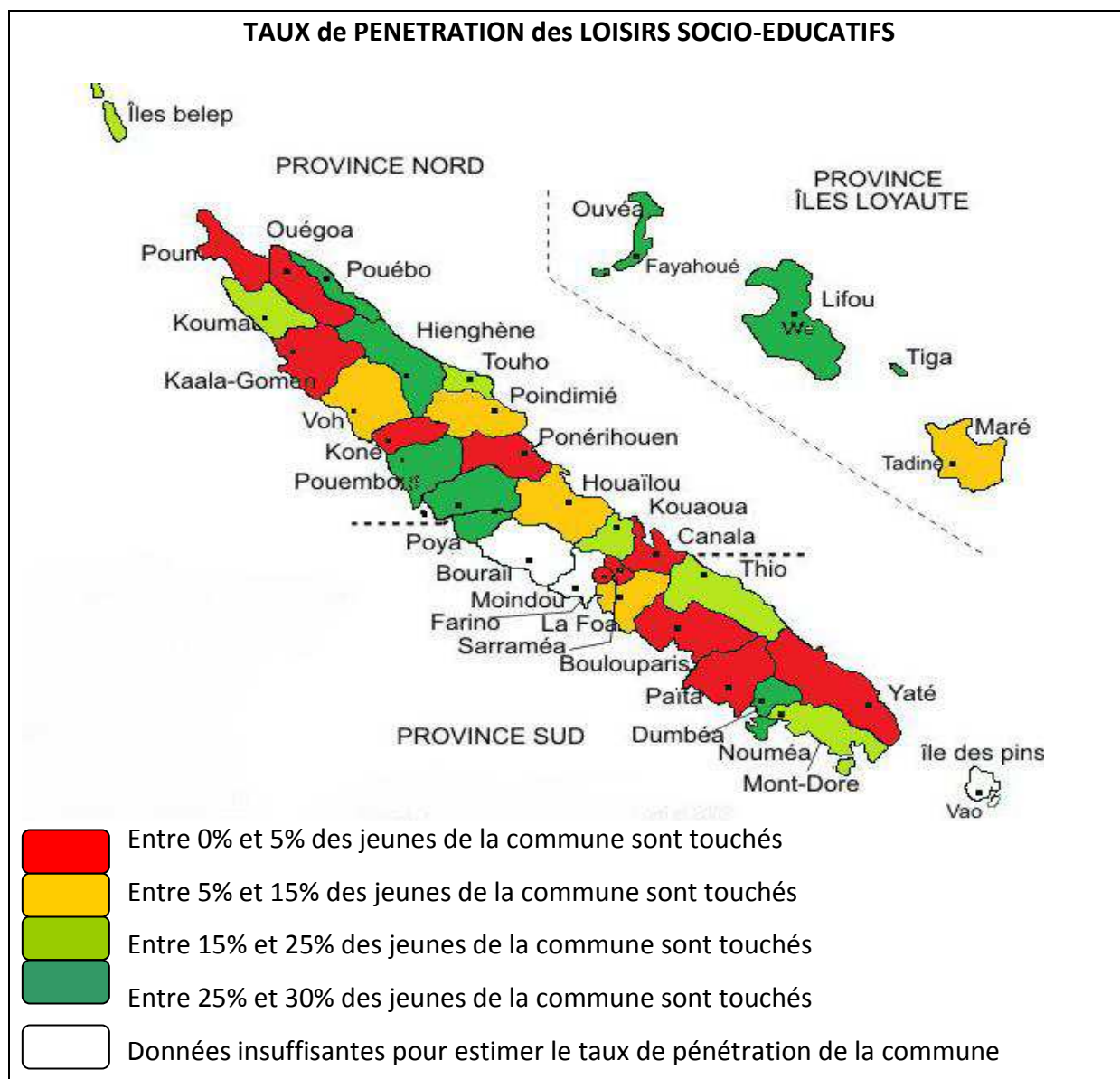
## 3- Les informations recueillies offrent une cartographie des loisirs socio-éducatifs...

**Il est important de signaler que les informations rapportées ici sont comprises comme une parole libre donnée aux différents organismes enquêtés. En ce sens, les données recueillies ont permis de saisir du même coup leur perception du jeune public et l'organisation socio-éducative institutionnelle.**

a)...concernant le taux de pénétration des loisirs socio-éducatifs,...

**CARTE 1 : TAUX de PENETRATION des LOISIRS SOCIO-EDUCATIFS**

L'enquête a permis d'estimer le taux de pénétration par commune des activités socio-éducatives pour les jeunes de 4 à 16 ans.



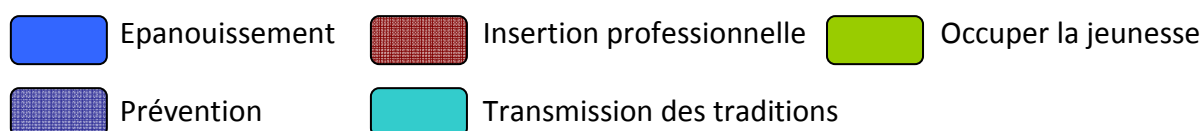
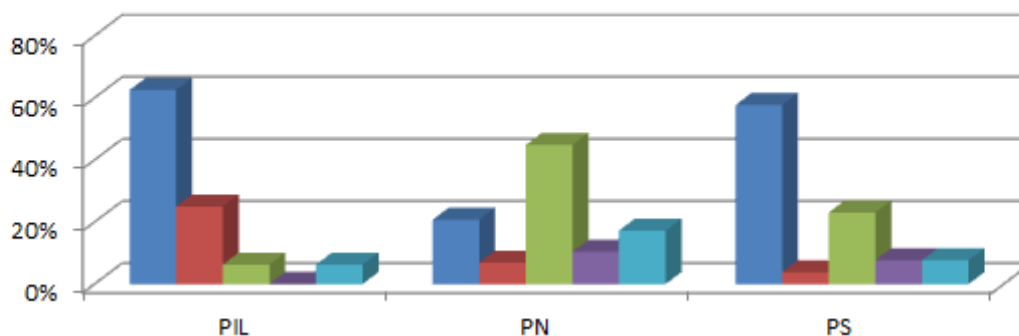
- **Les trois provinces ont un taux de pénétration relativement homogène :**
  - ⌘ 13% (estimé) pour la province Sud
  - ⌘ 15% (estimé) pour la province Nord
  - ⌘ 17% (estimé) pour la province des Iles Loyauté
- **Le taux de pénétration à l'échelle du territoire est estimé à environ 15%**

b)... la cartographie vocationnelle des associations par province...

**CARTE 2 : La CARTOGRAPHIE VOCATIONNELLE des ASSOCIATIONS par PROVINCE**

La question posée aux associations sur la nature de leur vocation, a pu faire ressortir quatre grands blocs inégalement répartis sur le territoire.

Les vocations des associations par province



- Les associations de la province nord et de la province sud ont pour environ 40% une vocation occupationnelle ainsi que 20% en province ainsi que 20% en province sud
- Le taux de pénétration à l'échelle du territoire est de 27%

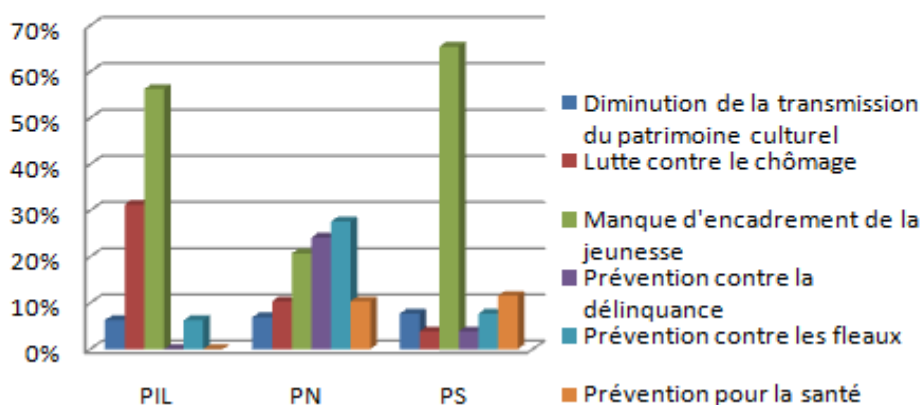
**Le terme « occupation » doit faire l'objet d'une étude dans la mesure où il est important de saisir les idées qui sont associées à ce premier. Est-ce proposer des activités, combattre l'ennui et l'oisiveté- conditions d'un comportement délinquant ?**

c)...et la comparaison des problématiques jeunesse entre associations et communes selon les provinces.

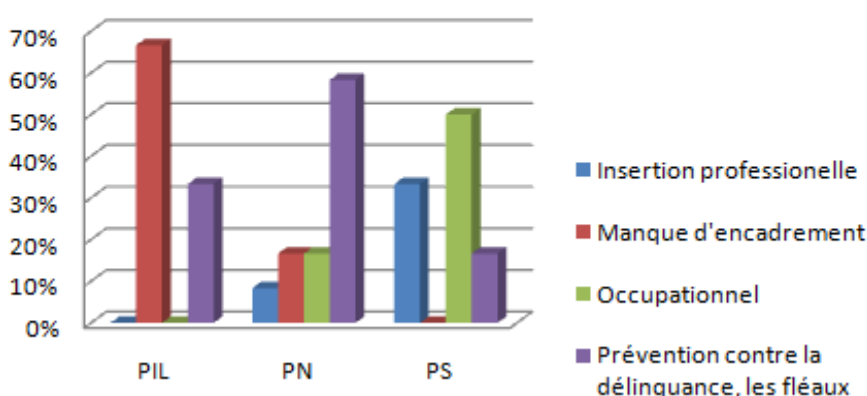
**CARTE 3 : Une VISION DISPARATE entre les ASSOCIATIONS et les COMMUNES sur la PROBLEMATIQUES JEUNESSE**

La question posée aux communes et aux associations visant à savoir quelles problématiques jeunesse elles souhaitent traiter au travers de leurs actions socio-éducatives, a pu dégager les graphiques suivants.

**Les problématiques Jeunesse vues par les associations par province**



**Les problématiques Jeunesse vues par les communes par province**



- Le **manque d'encadrement** est le facteur déterminant des problématiques jeunesse pour la province sud
- La **prévention contre la délinquance et les fléaux** se ressent fortement pour les associations et les communes de la province nord
- L'**occupation** de la jeunesse est pour 45% des communes de la province sud la principale problématique à traiter

#### 4-...et permettent de saisir l'organisation institutionnelle socio-éducative au niveau...

##### a)...des communes...

### Les communes

#### Politique, mise en œuvre et objectifs

100% des communes ont conscience qu'elles n'ont aucune compétence réglementaire dans le domaine de la jeunesse. Ainsi elles œuvrent indirectement dans le socio-éducatif au travers d'aides financières et matérielles par le billet de subventions ou de conventions.

La principale priorité des communes est d'occuper la jeunesse, considérée comme le bassin de l'avenir, en leur offrant une aide technique afin de prévenir l'émancipation de la délinquance et des fléaux sur leurs frontières administratives. Les « loisirs socio-éducatifs » sont considérés par la majorité des communes comme étant une activité réalisée en dehors du cadre scolaire (temps libre) permettant à la fois d'amuser et d'éduquer le jeune, en lui transmettant des valeurs et des règles de vie en communauté.

#### Organisation et moyens

Une grande partie des collectivités interrogées constatent que leurs infrastructures communales sont dégradées.

Les ressources techniques les plus répandues sont les structures sportives (foot, volley, athlétisme).

L'ensemble des communes comptent un nombre insuffisant d'animateurs et de directeurs, voir même une absence totale de ces derniers. Pour combler ce manque, des animateurs sont parfois mis à disposition des communes par l'intermédiaire des provinces

Les budgets consacrés à la jeunesse et des sports est pour 35% des communes interrogées compris entre 10 et 25 millions de francs Cfp. Mais on ne sait ce que cela représente en termes de pourcentages de leur budget total.

#### Description des jeunes

Le nombre d'enfants inscrits à l'année dans les activités socio-éducatives est très disproportionné d'une commune à l'autre. Cela est dû aux différences démographiques, culturelles, géographiques et économiques propre à chacune d'elle 59 % des communes estiment que le nombre d'enfants bénéficiant des activités socio-éducatives sur leurs territoires a plus de 100 individus. La fréquentation de ces centres reste stable pour 50% du panel interrogé. La répartition par tranche d'âge se fait pour la quasi-totalité des communes par rapport au niveau scolaire, totalité c'est-à-dire maternel (3-5 ans), primaire (6-10 ans), collège (11-15 ans) et lycée (Plus de 16ans). On constate que les collectivités ciblent en priorité les préados et les ados.

Pour l'ensemble des communes interrogées, le jeune est âgé entre 12 et 30 ans. Il est défini comme étant un

individu en pleine construction, vivant chez ses parents et dépendant financièrement de ces derniers.

### Analyse des problématiques Jeunesse

**L'émancipation de la délinquance et des fléaux est pour 43%** (soit pour environ 30 000 habitants) des communes interrogées **la problématique principale liée à la jeunesse.**

L'occupationnel et le manque d'encadrement arrivent successivement en deuxième et troisième position.

**Différentes propositions ont été énoncées par les communes pour solutionner ces problématiques :**

- **Mettre à disposition davantage de structures**
- **Proposer plus d'activités**
- **Etre un appui technique et logistique pour les associations**

**Organiser des journées pour les jeunes sur des thèmes précis**

### Financement et contrôle

Une grande majorité des communes interrogées n'ont pas su donner le chiffre exact du budget destiné à soutenir les CVL ce qui ne permet pas d'avoir une visibilité exacte de la réalité.

On constate que les communes ont deux principales critères d'attribution des financements; la pertinence du projet et le nombre d'enfants concernés par ce même projet.

Des moyens de contrôle ont été mis en place afin de vérifier la bonne utilisation des fonds versés aux associations :

- Par le contrôle du bilan moral et financier
- Par un contrôle sur le terrain
- Par un contrôle du respect du cahier des charges

Et par le contrôle des factures, devis et relevés bancaires

Le contrôle est fait ponctuellement en fin d'année ne permettant pas d'avoir une réelle vérification des financements.

### Recueil des besoins, attentes et souhaits

76% des collectivités interrogées sont satisfaites de leur politique jeunesse et des actions qui ont été mis en place jusqu'à ce jour.

Cette satisfaction ne signifie en rien que les communes ont atteints leurs objectifs. Au contraire, toutes les collectivités du territoire ont l'ambition de consolider et d'améliorer leurs acquis.

Ainsi, les communes souhaitent :

- Que les associations proposent beaucoup plus de projets
- Que l'offre de loisirs soit variée et complète,

Et qu'une meilleure communication s'instaure entre tous les acteurs (Associations, Mairies, Provinces, DJSNC...) Pour cela, les collectivités qui le peuvent financièrement sont prêtes à :

- Mettre à disposition plus de structures fonctionnelles
- Former un maximum d'animateurs
- Et accompagner davantage les associations

Ceci dans le but de toucher un plus grand nombre de jeunes de tous âges et de toutes ethnies

**Les collectivités attendent beaucoup de leurs partenaires (Provinces, Gouvernement...), ainsi par ordre croissant :**

- 1. Former davantage d'animateurs et de directeurs d'animation**
- 2. Avoir une bonne collaboration avec les partenaires**
- 3. Augmenter l'aide financière**
- 4. Améliorer le circuit de l'information**

L'ensemble des communes souhaitent poursuivre et acquérir une meilleure collaboration avec leurs partenaires sur un plan financier, technique ou humain.

Ainsi, les collectivités ont la volonté de collaborer avec les communes voisines afin de mutualiser leurs moyens

Un des points de fragilité qui ressort de cette enquête est que le rôle, les missions et le fonctionnement de la DJSNC ne sont pas clairement définis pour la majorité des Mairies consultées

Outre les attentes des communes, celles-ci ont évoqué certains souhaits pour faire évoluer le partage des compétences entre les différents acteurs agissant dans le domaine de la jeunesse. De manière générale, la DJSNC doit être en premier lieu une institution de coordination, d'harmonisation et de rééquilibrage.

**On constate que la majorité des collectivités a pris en considération la jeunesse dans leur politique. Cependant une partie d'entre elles n'ont qu'une ébauche de réflexion à ce sujet. Cela s'explique par une priorisation des compétences sur lesquelles elles peuvent véritablement agir (Voiries...).**

### **Les enseignements découlant de l'enquête**

Les communes sont les partenaires historiques du terrain associatif. Aussi même si elles sont parfaitement au fait de leur niveau de compétence en matière de jeunesse, elles sont un appui technique, administratif et financier pour bon nombre d'associations oeuvrant dans l'univers du socio-éducatif. Ces collectivités doivent être épaulées par les différentes institutions du territoire afin de les aider à mieux gérer ce lien de proximité avec les associations (critère

d'attribution des subventions, modalité de contrôle...). La jeunesse semble être aujourd'hui pour les communes de Nouvelle-Calédonie.

Il existe un lien très fort entre la mise en place d'occupations à destination des jeunes et la prévention contre la délinquance et les fléaux. Cependant il semble que parfois les communes proposent des activités sans pour autant connaître les attentes de la jeunesse.

**L'observatoire de la DJSNC serait un outil précieux destiné à ne pas voir des fonds investis dans des activités désertées.**

Lorsqu'elles n'ont pas le budget nécessaire pour traiter toutes les tranches d'âges, **les communes orientent plus leurs actions jeunesse sur les préadolescents et les adolescents**, L'objectif premier étant de sensibiliser le jeune lorsqu'il est dans une période d'apprentissage, de quête identitaire. Dans cette phase, le jeune est sous l'influence de plusieurs sphères : la sphère familiale, la sphère scolaire et la sphère « libre »

Pour un grand nombre de communes, le manque de compétences internes et la complexité des relations liant les différents acteurs de l'éducation populaire sont des barrages pour la définition et l'engagement de la commune dans une politique jeunesse sur son territoire.

**Les communes souhaitent disposer de plus de moyens pour mener à bien leur politique jeunesse**

• **Elles expriment de nombreux besoins en ressources techniques :**

\_ **Bâtir de nouvelles infrastructures**

\_ **Rénover les équipements sportifs**

\_ **Acheter du matériel pour les activités socio éducatif (Poterie, feuilles, crayons...)**

• **Elles sont également demandeuses de ressources humaines**



\_ Recruter un animateur communal chargé du pôle animation dans certaines communes

b) ...et des associations.

## Les associations

### Politique, mise en œuvre et objectifs

76 associations ont été interrogées pour cette enquête. 57% d'entre elles sont situées en province Nord, 22% en province des îles loyauté et 38% en province Sud

Sur l'ensemble du territoire, 44% des associations ont pour vocation « l'épanouissement des enfants » et 28% d'entre elles ont une vocation « à occuper leur public »

**45% des associations souhaitent à travers leurs actions palier à « un manque d'encadrement de la jeunesse », « la lutte contre les fléaux » et « l'insertion professionnelle des animateurs »** représentent respectivement 15 et 13 % du panel interrogé.

Le tissu associatif de la Nouvelle-Calédonie est fortement lié aux collectivités communales et provinciales (30% et 37%). **Ce lien s'illustre essentiellement par des aides financières et matérielles attribuées aux associations.**

**90% des associations consultées ont comme public cible les jeunes appartenant à la tranche d'âge des 4-16 ans.**

Pour 57% des associations le rayon d'action ne s'étend pas au-delà des frontières communales (village, centre urbain, tribus).

Les petites et grandes vacances scolaires sont pour 70% des associations les

\_ Disposer d'animateurs ou de directeurs de centre pour les placer dans les associations en manque de ressources humaines

uniques moments dédiés à la dispense des activités socio éducatives.

**60% des activités dispensées sont dites classiques (sports, arts)** et 39% de ces activités concernent des thématiques (initiation à l'écologie, préservation du patrimoine, découverte des activités coutumières...)

### Organisation et moyens

**52% des associations interrogées ont une sérieuse carence en équipements techniques (maîtrise des démarches administratives et possession de matériels).**

Les animateurs de proximité forment l'essentiel de la ressource humaine du panel interrogé. **Le bénévolat semble globalement en voie de disparition et les directeurs sont de plus en plus difficilement accessibles à mesure où l'on s'éloigne de Nouméa.**

38% des associations interrogées disposent de plus de 1,2M de budget mais 44% du panel n'a pas pu nous donner une fourchette budgétaire

**Sur le territoire, l'évolution globale du nombre d'enfants concernés est stable pour 48% mais connaît une faible ou une forte diminution pour 42% des associations consultées 42% des associations reçoivent des subventions pour des projets ponctuels, contre 20% qui signent des conventions annuelles.** L'autofinancement d'une part du budget représente 30% du panel et le mécénat représente 10% mais semble essentiellement concentré sur le grand-Nouméa

Pour des raisons d'atteinte de taille critique, 68% des associations encadrent entre 31 et 100 enfants

### **Les enseignements découlant de l'enquête**

**Les associations se heurtent à une politique jeunesse hétérogène: à l'échelle du territoire, elles sont confrontées à un partage de compétences assez flou entre les différents acteurs et à une gestion de la politique jeunesse pouvant d'une zone à l'autre être complètement différente. Cette situation pousse le réseau associatif à s'auto-construire et à s'autogérer ce qui peut amener à des dérives importantes.**

La réglementation applicable pour l'ouverture d'un CVL est selon les associations en décalage complet avec les réalités du terrain. Si le Grand Nouméa peut respecter cette réglementation il semble clair que sur le reste de la PIL et la PN, les associations ne sont pas actuellement capables d'être en adéquation parfaite avec ces prescriptions.

Le manque criant de matériels techniques peut poser des problèmes à la bonne exécution des loisirs socio éducatifs, mais ce point de fragilité peut se résoudre par un appui financier. **Cependant la désertion des bénévoles et la problématique du statut et de la rémunération des animateurs semblent pour les associations du territoire sonner comme un véritable couperet quant à la pérennité du loisir socio-éducatif en Nouvelle-Calédonie.**

L'univers socio-éducatif calédonien ne se construit aujourd'hui en grande partie pendant les petites et les grandes vacances, hors il semblerait que l'utilisation du temps périscolaire à des fins socio-éducative permettrait d'attirer un public bien plus important, car assujetti

de manière obligatoire au rythme des cours

**Si la vocation de certaines associations est l'occupation des jeunes, il est ressorti de cette enquête, que la plupart des acteurs de terrain ont une profonde détermination à transmettre au travers des activités dispensées, des valeurs visant à épanouir la jeunesse calédonienne.**

**Les associations de la province Nord et de la Province des îles Loyauté, au travers de leurs actions perpétuent la transmission du patrimoine coutumier au près des jeunes. C'est pour eux un moyen ludique de ne pas rompre « la chaîne de la parole » visant à savoir « d'où ont vient, qui ont est et où on va»**

**c)...ainsi que les organismes de formation.**

### **La parole des organismes de formation**

#### **Les formations et les valeurs transmises**

**Les six organismes de formation proposent actuellement des programmes destinés à former les directeurs et animateurs du territoire.**

Une formation BAFA destinée aux futurs animateurs composée: d'une formation générale, un stage pratique, un approfondissement et une qualification.

Une formation BAFD destinée aux futurs directeurs composée: un stage de formation générale, des stages pratiques et des sessions de perfectionnement.

Des formations courtes complémentaires sont aussi proposées: PSC1, BSB...

Ces organismes sont tous financés par le gouvernement et y sont liées par une convention d'objectifs signée avec ce dernier depuis 2006.

### **Les valeurs transmises par ces organismes de formation**

L'ensemble des organismes de formation du territoire souhaitent participer à la propagation du tissu associatif de l'éducation populaire et à la transmission de valeurs fondamentales aux enfants.

Aussi les principales valeurs transmises par les organismes de formation sont: le savoir être, l'ouverture aux autres et au monde, l'engagement, la solidarité, la citoyenneté, la responsabilisation...

### **Recueil des problématiques, attentes et des souhaits** **Les problématiques**

Le respect stricto sensu de la CP9 qui ne semble pas applicable dans sa globalité en dehors du grand Nouméa.

Le retard des subventions allouées qui sont souvent obtenues bien après que les formations soient dispensées.

La lourdeur administrative relative à la création des associations et le manque d'accompagnement des institutions dans cette démarche.

Le manque de présence terrain des provinces dans le contrôle des CVL.

La précarité du statut des animateurs et des directeurs.

Absence de mutualisation des moyens des organismes de formations.

Absence de débats visant à travailler sur la modification de la réglementation et sur l'élaboration de projets pédagogiques adaptés aux besoins de la jeunesse.

L'inégalité financière d'accès aux CVL est encore présente entre les différentes classes sociales.

### **Attentes et souhaits**

**La DJSNC doit devenir un lieu de débat réunissant tous les professionnels de l'éducation populaire calédonienne afin de modifier la réglementation applicable, de créer une charte pédagogique liée au financement des associations et de créer un véritable statut pour les animateurs et les directeurs de ce réseau.**

**Les organismes de formations souhaitent mutualiser leurs moyens afin de partager leurs compétences et d'être plus efficient dans l'ensemble de leurs missions. Aussi ces organismes souhaitent être accompagnés dans cette démarche.**

**Les organismes de formation souhaitent obtenir leurs subventions dans le respect du calendrier des formations dispensées.**

**Avoir plus d'aides financières et techniques.**

**Etre plus en contact avec les élus afin de créer conjointement une politique jeunesse pour que les volontés institutionnelles soient appliquées sur le tissu associatif.**

**Elargir les aides d'accès financières aux classes moyennes qui subissent aujourd'hui une paupérisation importante.**

## Conclusion

La politique jeunesse s'entend comme l'action socio-éducative. Et en ce sens, l'ensemble des organismes interrogés émettent tous le vœu d'un travail partenarial qui se distingue par :

### A- Aides techniques

- a) le dessin d'une politique jeunesse
- b) la distinction et l'édification d'un réseau d'acteurs jeunesse
- c) la lecture de la réglementation
- d) la lecture des dites compétences socioéducatives
- e) la lecture des dites actions socio-éducatives produites par les différents organismes
- e) la lecture des caractéristiques de la jeune génération
- f) la lecture et/ou la simplification des démarches administratives

### B- Aides matérielles

- a) la construction ou la rénovation d'infrastructures
- b) l'achat de matériel pour les activités socio-éducatives

### C- aides financières

Il semble que l'ensemble des ces vœux reposent sur la formation de techniciens et donc sur l'attrait que peut représenter l'animation aussi bien en tant que bénévole et en tant que métier.

La difficulté de recruter des acteurs de l'animation renvoie à la question du bénévolat dans une société où le salariat prend de plus en plus position. En un sens, cet indicateur a pour conséquence de se pencher sur le rôle de l'animation dans la société et donc sur le statut de l'animateur.